

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 2 FEVRIER 2012**

Délibération
n° 2012.02. 22.B

ORU secteur Ouest -
Déconstruction de
commerces sur les
bâtiments
"Noisetiers" et
"Myrtilles" et
déconstruction du
bâtiment "Le
Corsaire" :
constitution d'un
groupement de
commandes entre la
ville d'Angoulême et
le GrandAngoulême

LE DEUX FEVRIER DEUX MILLE DOUZE à 16h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **26 janvier 2012**

Secrétaire de séance : Denis DOLIMONT

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, André BONICHON, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND, Jacques PERSYN

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Brigitte BAPTISTE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 02 FEVRIER 2012

**DELIBERATION
N° 2012.02. 22.B**

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE /
CONSTRUCTION ET PATRIMOINE

Rapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD**

ORU SECTEUR OUEST - DECONSTRUCTION DE COMMERCES SUR LES BATIMENTS "NOISETIERS" ET "MYRTILLES" ET DECONSTRUCTION DU BATIMENT "LE CORSAIRE" : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE D'ANGOULEME ET LE GRANDANGOULEME

Le GrandAngoulême s'est engagé dans des Opérations de Renouvellement Urbain (ORU) sur 3 des quatre sites en zone urbaine sensible présents sur son territoire.

Dans le cadre des aménagements de l'ORU Basseau – Grande Garenne, le GrandAngoulême va déconstruire le bâtiment « Le Corsaire » situé à l'angle de la rue Saint Vincent de Paul et de la rue Jean de Verrazano à ANGOULEME. Les activités actuellement présentes dans le bâtiment seront ré-installées sur d'autres sites du secteur.

De son côté, la ville d'Angoulême va déconstruire deux cellules commerciales rue Saint-Vincent de Paul à ANGOULEME :

- L'ancienne boulangerie attenante au bâtiment « Noisetiers » ;
- La boucherie attenante au bâtiment « Myrtilles ».

Les deux projets étant de même nature et situés à proximité l'un de l'autre, les deux collectivités ont décidé de constituer un groupement de commandes pour réduire les coûts de déconstruction.

Cette opération comprendra des marchés de repérage de matériaux, d'études et de travaux.

Le montant de l'opération pour la partie GrandAngoulême s'élève à 127 000 € HT soit 151 892 € TTC.

Une convention de groupement de commandes doit être établie. Elle fixera le cadre juridique nécessaire à la passation de ces marchés et désignera le GrandAngoulême comme coordonnateur. A ce titre, celui-ci sera chargé d'organiser l'ensemble de la procédure de choix des titulaires.

Dans le cas où il y aurait besoin de la mise en place d'une commission d'appel d'offres, celle-ci sera celle du GrandAngoulême et sera présidée par son représentant.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 12 janvier 2012,

Je vous propose :

D'APPROUVER les engagements du GrandAngoulême précisés dans la convention constitutive du groupement de commandes concernant l'opération de déconstruction de bâtiments commerciaux dans le quartier de Basseau, présentée ci-dessus.

D'AUTORISER le GrandAngoulême à être le coordonnateur du groupement dans le cadre de cette opération.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ladite convention et les marchés à intervenir pour les besoins du GrandAngoulême, ainsi que les actes afférents à une résiliation éventuelle

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer le permis de démolir.

D'IMPUTER les dépenses au budget annexe développement économique – article 231313.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 03 février 2012	<u>Affiché le :</u> 03 février 2012